CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Préambule

EMG2 est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, dont le siège social est 15 avenue de Norvège - 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 414 070 011.

Aux fins du présent document, le terme « Acheteur(s) » ou « Client(s) » désigne toute entité ou individu qui envisage d'acheter ou qui a acheté un produit ou un service à EMG2 en vertu des présentes conditions. Le terme « Produit(s) » désigne tout produit ou service vendu ou fourni par la société EMG2. Le terme « Offre » désigne toute proposition commerciale sur un ou plusieurs produits émise par la société EMG2.

Les informations figurant sur les catalogues, le site internet ou tout autre support publicitaire ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent pas EMG2.

Le Client déclare avoir demandé et obtenu l'ensemble des informations et conseils précontractuels lui permettant de prendre la mesure de la proposition qui lui a été formulée et de s'assurer que le service correspond à ses attentes.

2- Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales sont applicables aux Clients à compter de leur date d'entrée en vigueur et remplacent les précédentes conditions générales de vente établies par EMG2.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes (Produit ou service) réalisées par la société EMG2. Les présentes conditions générales de vente ne pourront pas être modifiées par des stipulations contraires dans l'un des documents de l'Acheteur (par exemple, bon de commande ou conditions générales d'achat), sauf en cas d'accord express écrit entre les deux parties.

3- Commande

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par EMG2, qui s'assurera notamment de la disponibilité des Produits demandés. Pour toute commande, il appartiendra au Client d'indiquer la référence de l'offre ou du contrat de laquelle elle est issue ou à défaut, d'en rappeler les conditions. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client, qui peut être transmis à la société EMG2 par voie électronique. La commande est considérée définitive lorsque le Client reçoit un accusé de réception de la part d'EMG2, lequel accusé est le seul document faisant foi de l'accord entre EMG2 et le Client.

4- Annulation

Les commandes sont non annulables, non remboursables et ne peuvent être reportées dans le temps sauf indication contraire dans l'offre.

EMG2 se réserve le droit d'annuler toute commande sans pénalité, ni autres obligations en cas de force majeure, ou si le Produit devenait impossible à produire ou à livrer. En cas de non-paiement des soldes contractuellement dus, EMG2 se réserve le droit de résilier la Commande et de retenir les pénalités dues sur les paiements déjà effectués.

5- Tarifs

Les prix s'entendent nets et en EURO (sauf mention contraire dans l'offre), pour les Produits non emballés, mis à disposition dans les locaux d'EMG2 hors taxes, droits de douane ou taxes de toute nature. Tous les droits ou taxes qu'EMG2 devra payer au nom de l'Acheteur seront refacturés à l'Acheteur. L'obligation de l'Acheteur de payer le prix comporte l'obligation de prendre toutes les mesures et d'accomplir toutes les formalités nécessaires au paiement du prix. Les frais de livraison, de logistique et de conditionnement sont à la charge de l'Acheteur sauf accord exprès entre les parties.

Les conditions de livraison et autres frais de port sont précisés sur l'Offre et l'Acheteur est libre d'accepter de telles conditions ou de proposer à ses frais un autre mode de livraison. Si l'Acheteur accepte les conditions de livraison proposées par la société EMG2, celle-ci se réserve le droit de définir le mode de livraison qu'elle jugera le plus approprié afin de garantir la livraison dans les meilleures conditions.

EMG2 se réserve le droit de modifier ses tarifs, notamment pour compenser une éventuelle inflation ou des facteurs économiques qui auraient pu évoluer. Les informations de prix sont données pour les quantités indiquées dans l'Offre. En cas de commande portant sur des quantités différentes de celles de l'Offre, EMG2 se réserve le droit de modifier les prix unitaires en conséquence.

Les frais fixes de développement pour un Produit spécifique seront à mentionner sur la commande et seront facturés de la même manière.

6- Délais de livraison

Le délai indiqué tient compte de la charge du moment (pour EMG2 et ses fournisseurs) ainsi que du prévisionnel de charge durant la validité de l'Offre. Ce délai reste cependant approximatif et ne sera confirmé que lors de l'émission de l'accusé de réception de commande par la société EMG2.

Les retards de livraison ne donneront lieu à aucune indemnité, ni ne pourront être considérés comme un motif d'annulation de la commande. Si un retard de livraison est imputable à l'Acheteur, le Produit sera stocké aux frais, risques et périls de l'Acheteur, celui-ci restant tenu par les conditions de paiement initialement convenues entre les Parties.

7- Force majeure

EMG2 sera libéré de ses obligations en cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure ceux reconnus comme tels par les tribunaux et la jurisprudence française, y compris les grèves totales ou partielles du travail, les inondations, les incendies, la mobilisation, la guerre, les épidémies, les pandémies, l'interruption des transports, les pénuries de matières premières, les accidents corporels ou situations du même ordre.

8- Inspection, acceptation et conformité du matériel

EMG2 ne peut être tenu pour responsable des dégâts occasionnés durant le transport. Il convient au Client, en cas de défaut apparent sur un emballage, d'exprimer immédiatement des réserves auprès du transporteur.

Défauts apparents : Le Client possède 30 (trente) jours à compter de la date de livraison pour effectuer l'acceptation du matériel livré et signaler par écrit à EMG2 tout défaut apparent ou non-conformité apparente. Passé ce délai, EMG2 ne pourra être tenu pour responsable des défauts apparents.

Défauts cachés et non-conformités : Les défauts cachés et les non-conformités qui ne pouvaient être décelés lors d'un examen raisonnable à la livraison restent couverts par la garantie légale de conformité et la garantie contractuelle prévue à l'article 17, sans être soumis au délai de forclusion de 30 jours ci-dessus.

Dans tous les cas, EMG2 ou ses fournisseurs ne pourront être tenus pour responsables de quelque façon que ce soit des pertes ou détériorations occasionnées par un mauvais usage du matériel livré.

9- Transfert des risques

Les risques du Produit sont transférés à l'Acheteur dès que le Produit est mis à disposition de l'Acheteur, départ usine (ou selon l'incoterm négocié lors de la commande). L'Acheteur doit souscrire à une police d'assurance adaptée, à sa charge, couvrant tous les risques du Produit à sa valeur facturée jusqu'au paiement final du Produit.

10- Réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits n'intervient qu'après complet paiement des factures associées. Il est expressément convenu qu'EMG2 conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral et se réserve le droit d'utiliser tout moyen pour récupérer, faire récupérer ou réclamer tout Produit impayé. Tant que la propriété n'a pas été dûment transférée, l'Acheteur s'interdit formellement d'offrir le Produit en garantie, ou d'en faire usage, notamment de le revendre ou de le transformer. En cas de saisie du Produit par un tiers, l'Acheteur s'engage à en informer immédiatement EMG2.

Lors du transfert de propriété, EMG2 transfère également sa responsabilité à l'Acheteur pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment en ce qui concerne l'emballage, le transport et le traitement.

11- Modalités de paiement

Tout paiement ou transfert d'argent, quel qu'il soit, vers la société EMG2 justifiera de l'établissement d'une facture. Sauf stipulation contraire convenue d'un commun accord lors de l'acceptation de la commande, les factures sont payables à EMG2, en EUROS. Le paiement s'effectuera à 30 jours nets à compter de la date de facturation par la société EMG2. En cas d'impayé sous les 30 jours nets, un intérêt mensuel sera appliqué à l'intégralité des sommes restant dues selon le taux légal en vigueur (lié à la réglementation européenne). Le paiement s'effectuera de préférence par transfert de compte à compte, selon les modalités de paiement mentionnées par la société EMG2 sur ses factures. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront facturés (somme forfaitaire de 40 € à titre d'indemnité pour frais de recouvrement et versement d'une indemnité pour frais de recouvrement de 4 % sur le montant des sommes dues).

12- Obligations de l'Acheteur de se conformer aux réglementations import/export

L'Acheteur déclare agir conformément aux réglementations de l'Union européenne sur le contrôle des exportations et à toute autre loi et réglementation applicables en matière de contrôle des exportations. Il n'exportera les Produits, matériels ou logiciels (y compris toute information liée à ceux-ci) fournis en vertu de la Commande, directement ou indirectement, que sous la seule condition que cette exportation soit entièrement conforme à toutes ces réglementations.

L'Acheteur s'engage à informer EMG2, dès la passation de la commande, de toute intention d'exporter les Produits vers un pays tiers, afin de permettre à EMG2 de vérifier la conformité de l'opération au regard des réglementations applicables.

L'Acheteur reconnaît en outre que la politique de contrôle de sécurité d'EMG2 est de limiter les ventes à des fins d'utilisation en relation avec le développement, la fabrication et/ou l'utilisation de toute arme de masse, y compris biologique. EMG2 se réserve le droit de demander à l'Acheteur de justifier de l'utilisation finale, l'utilisateur final et de toute autre information nécessaire pour les contrôles à l'exportation et les politiques de contrôle de sécurité. En plus de tout autre droit qu'EMG2 peut avoir, elle se réserve le droit de suspendre ses obligations et/ou de résilier l'Offre ou la Commande sans responsabilité ni obligation envers l'Acheteur en cas de violation par l'Acheteur des obligations en vertu de la présente section.

13- Confidentialité

Dans le cadre de la relation commerciale entre les différentes parties visant à l'établissement d'une Offre ou à l'exécution d'une Commande, l'échange de certaines informations confidentielles pourrait être requis. Un tel échange pourra nécessiter l'établissement au préalable d'un accord de confidentialité (NDA) qui devra être mis en place et signé par les parties avant toute communication d'informations confidentielles. Le Client confirme qu'il a pris connaissance de ces dispositions et qu'il mettra tout en place de son côté pour répondre à ses obligations. Aucune commande ne pourra être annulée sous ce prétexte.

De manière générale, le Client s'engage à maintenir une totale confidentialité quant aux documents, données ou à la nature des Produits ou services fournis par EMG2 dans le cadre de la relation commerciale établie entre les parties.

Les obligations de confidentialité énoncées au présent article ne s'opposent pas aux obligations de divulgation qui peuvent être imposées par la loi ou une autorité réglementaire compétente dans le cadre de la lutte contre la corruption ou le blanchiment d'argent.

14- Propriété intellectuelle et contrefaçon

Certains Produits commercialisés par la société EMG2 sont soumis à la propriété intellectuelle ou à la propriété industrielle. EMG2 et/ou ses fournisseurs conservent tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux Produits, services, photos et documentations, qui ne pourront être exploités, communiqués ou transférés sous aucun prétexte, sans un accord exprès de la société EMG2 ou de ses fournisseurs. Le Client s'interdit toute rétro-ingénierie des Produits proposés à la vente par EMG2. EMG2 déclare avoir mis en place une politique interne et auprès de ses fournisseurs afin de lutter contre toute contrefaçon des Produits commercialisés et pour se prémunir de toute infraction sur les droits de propriété industrielle et intellectuelle. Les Produits commercialisés disposent en général d'un numéro de série qui permet la traçabilité de ceux-ci. Un certificat de conformité pourra également être fourni à la demande du Client.

15- Corruption

La société EMG2 confirme qu'elle a mis en place une politique interne respectant les lois en vigueur en France concernant la corruption et la transparence, dont la loi Sapin II. Une telle politique est appliquée d'une part avec tous ses fournisseurs et ses Clients, ce qui implique qu'aucun accord implicite ou explicite, ou compensation matérielle ou financière, ne pourra favoriser l'obtention d'accords commerciaux quels qu'ils soient. D'autre part, EMG2 déclare qu'aucun paiement ou transfert d'argent ne pourra être réalisé en dehors des factures officielles établies par la société EMG2. De tels paiements seront réalisés de préférence par virement bancaire ou par chèque vers ou à partir des coordonnées bancaires officielles de la société EMG2 rattachées à son siège social, mentionnées sur ses factures.

16- Données personnelles

Les données personnelles appartenant au Client sont et demeurent sa propriété. EMG2 ne s'engage dans aucune exploitation commerciale ou partage de données. EMG2 ne divulgue pas les données du Client à des tiers. EMG2 s'engage à garder ces données confidentielles, à ne faire, en dehors des impératifs techniques ou de sauvegarde, aucune copie des données pour en faire un quelconque usage commercial avec des tiers ou tout autre usage que ceux prévus pour l'exécution du contrat.

Les données personnelles collectées sur le Client lors de la conclusion du contrat sont soumises aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et à la réglementation RGPD en vigueur. Le Client dispose en conséquence d'un droit d'opposition ou de modification prévu à l'article 38 de la loi ainsi que d'un droit de rétractation prévu à l'article 40 de la loi.

17- Garantie et responsabilités

Les Produits vendus par EMG2 sont garantis pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de mise à disposition du Produit par EMG2 à l'Acheteur, sauf clauses particulières dans l'Offre. La garantie n'est valable que pour une utilisation normale du Produit.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, notamment en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure. La garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'une utilisation anormale, ou ont été utilisés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, notamment en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation. Enfin, cette garantie ne s'applique pas non plus en cas de dommage ou d'accident résultant d'un choc, d'une chute, d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, ou en cas de transformation des Produits. Sauf accord exprès de la société EMG2, le remplacement des Produits ou de pièces défectueuses de ces Produits sous garantie ne prolonge pas la durée de la garantie fixée ci-dessus.

18- Service de réparation - Procédure RMA

En cas d'anomalie ou de défaut constaté sur les Produits, sous garantie ou hors garantie, des services de réparation ou de remplacement peuvent être proposés par EMG2 et ses fournisseurs. Une procédure de retour matériel (RMA) devra alors être mise en place. Celle-ci est disponible sur le site internet www.emg2.com ou sur demande. L'Acheteur est invité à consulter et à respecter cette procédure RMA avant de retourner tout Produit à la société EMG2.

19- Sécurité

Les Produits proposés à la vente par la société EMG2 sont destinés exclusivement à un usage professionnel et toute Commande suppose une utilisation et une manipulation par des opérateurs qualifiés, majeurs, dûment formés et familiarisés avec de tels Produits. Tout manquement à cette stipulation dégage EMG2 de toute responsabilité quant aux conséquences d'une telle mauvaise utilisation et manipulation des Produits.

20- Imprévisibilité

Les présentes conditions générales de vente excluent expressément le régime juridique de l'imprévisibilité prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de vente ou de réparation des Produits. EMG2 et le Client renoncent donc à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévisibilité qui y est prévu, s'engageant à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel est rompu par des circonstances imprévisibles au moment de la conclusion de la vente, ou si leur exécution s'avère excessivement onéreuse, et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières, dans la limite de la valeur des Produits telle que définie dans la Commande.

21- Due diligence et utilisation finale

L'Acheteur s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de contrôle des exportations, y compris, mais sans s'y limiter, les règlements de l'Union européenne et les règlements américains (EAR).

Pour toute commande de Produits susceptibles d'être soumis à des réglementations de contrôle des exportations (biens à double usage, technologies sensibles), l'Acheteur doit fournir, préalablement à l'expédition, une déclaration écrite certifiant l'utilisation finale civile et légale des Produits, l'identité de l'utilisateur final et toute autre information nécessaire au respect des obligations de contrôle. EMG2 peut également demander cette déclaration pour toute autre commande.

EMG2 se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande, sans indemnité, si l'Acheteur ne fournit pas ces informations ou si EMG2 estime, sur la base d'une appréciation raisonnable, que la transaction présente un risque de violation de ces réglementations ou des principes éthiques d'EMG2.

22- Engagement éthique et social

EMG2 s'engage à respecter les principes internationaux en matière de droits de l'homme et de droits du travail, tels que énoncés dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. EMG2 attend de ses partenaires et fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et respectent notamment l'interdiction du travail forcé, du travail des enfants, de toute forme de discrimination, et qu'ils assurent des conditions de travail sûres et dignes.

L'Acheteur déclare, pour chaque commande, que les Produits achetés ne sont pas destinés à être utilisés dans le cadre de violations des droits de l'homme. Cette déclaration est réputée acceptée par l'Acheteur lors de la validation du bon de commande.

Tout manquement par l'Acheteur aux engagements prévus aux articles 21 et 22 constitue une violation grave des présentes conditions, autorisant EMG2 à suspendre toute commande en cours et à résilier de plein droit les commandes concernées, sans indemnité ni préavis.

23- Responsabilité juridique

Les présentes conditions générales et les éventuelles conditions particulières constituent les règles régissant les obligations réciproques entre les parties. Les conditions doivent être interprétées conformément au droit applicable en France, à l'exclusion de toute règle de conflit avec les lois internationales et à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et les transactions connexes.

Quel que soit l'objet du litige pouvant apparaître entre EMG2 et ses Clients, lié à la conclusion d'un accord éventuel, la responsabilité de la société EMG2 ne pourra excéder les sommes payées dans le cadre de cet accord.

En cas de médiation impossible, tout litige sera porté devant les tribunaux de Paris, jugés seuls compétents.

24- Droit applicable - Langue du contrat

Les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

25- Acceptation du Client

Les présentes conditions générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, de ses propres conditions générales d'achat, sauf accord écrit spécifique des parties convenu lors de la Commande ou si un contrat spécifique a été établi au préalable entre les parties.